

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 15 JUIN 2023

2023-75 REGULARISATION D'ASTREINTES POUR LE SERVICE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quinze juin, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du neuf juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24
Nombre de présents : 13
Nombre de pouvoirs : 2
Nombre de votants : 15

Délégués titulaires présents :

Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain
Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Joël BARAUD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pont-Château et Saint-Gildas-des-Bois
Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique

Délégué suppléant présent (visioconférence) :

Robin GOULAOUIC, délégué du collège électoral du Pays de Redon

Délégués titulaires absents excusés :

Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo pouvoir à Raymond CHARBONNIER
Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz pouvoir à Denis DUGABELLE
Frédéric DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay
Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique

Secrétaire de séance : Philippe CAILLON

Affichage le 22 juin 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2016-18 du Comité syndical en date 18 février 2016 relative à la mise en place d'un système d'astreintes au sein de TE44,

Considérant que TE44 a mis un place un système d'astreintes en 2016,

Considérant que ce système d'astreintes a pour but d'assurer les réponses 24h/24h aux sollicitations des exploitants dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux,

Considérant que des dysfonctionnements ont été constatés dans sa mise en œuvre entre le 1^{er} mars 2016 et le 31 décembre 2022 :

- Paramétrage erroné du calcul des astreintes
- Absence de comptabilisation des jours fériés en semaine et le samedi

Dans ce cadre, il est proposé d'effectuer la régularisation au bénéfice des agents ayant assuré des astreintes au cours de ladite période, et ce pour un montant total de 2 532,37€,

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'accepter la régularisation proposée au bénéfice des agents ayant assuré des astreintes au cours de la période 01/03/2016 - 31/12/2022, pour un montant total de 2 532,37€, détaillé par agent en annexe de la présente délibération,
- De prévoir l'inscription des éventuels crédits complémentaires lors d'une décision modificative du budget principal de TE 44.

Le Président,
Raymond CHARBONNIER